

Elections 2023 du conseil international et du modérateur

Les élections du Conseil International et du Modérateur Général ont lieu tous les 5 ans. Elle se dérouleront du 23 au 29 juillet 2023 à Notre Dame de l'Ouÿe.

En 2020 et 2021, dans chaque province et pays, tous les membres engagés de la communauté ont élu des frères et des sœurs pour faire partie du Comité Consultatif de leur zone. Chaque comité consultatif de zone est composé de ces frères et sœurs élus et d'un 1/4 de membres nommés. Puis, dans un second temps, les comités consultatifs des zones ont élu 75 frères et sœurs pour être membres du Comité Consultatif International, auxquels s'ajoutent, après consultation dans les zones, 25 frères et sœurs qui ont été nommés par le Conseil International. Ce Comité Consultatif International est donc constitué de 100 membres.

Le Collège de prière et d'élection est constitué : de ce Comité Consultatif International, du Conseil Internationale de la Communauté, du Conseil de la Fraternité de Jésus, du Conseil de l'Association Cléricale de la Communauté, et du Bureau International. Il rassemblera cette année au total 159 frères et sœurs venant de 30 pays différents.

Tous les frères et sœurs consacrés dans la Fraternité de Jésus membres du Collège et qui n'ont pas manifesté une impossibilité d'être élus, sont éligibles pour le Conseil International, et le cas échéant, comme Modérateur. Ces mandats sont d'une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

Cette semaine de prière et d'élection se déroule en 3 temps. Au début de la semaine, le gouvernement actuel présente un bilan et un état des lieux de la communauté. Ensuite chaque membre du collège de prière et d'élection s'exprime un court moment devant tout le collège pour partager les enjeux qu'il perçoit pour les années à venir. Des temps de prière et d'échanges sont organisés. Enfin, se déroulent les différents tours des élections. Le collège de prière et d'élection élit dans un premier temps le Conseil International, puis dans un second temps le Modérateur général.

Le résultat est alors envoyé à Rome, au Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, pour validation. Il fait ensuite l'objet d'une communication officielle.

Le processus, comme le prévoient les Statuts de la Communauté, est formalisé dans un *Ordo Electionis*. Vous pouvez consulter ces documents en ligne.